

## 2021\_CT2\_240

**OBJET : Développement économique et emploi - Commerce et artisanat - Attribution de subventions aux associations de commerçants et artisans de proximité**

---

Le 27 mai 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Municipal, Stade la Gardi, 1120 Avenue Marius Joly à Trets, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 21 mai 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents** : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales** : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GARCIN Eric donne pouvoir à PETEL Anne-Laurence – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CESARI Martine – HUBERT Claudie donne pouvoir à PENA Marc – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à PELLENC Roger – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – MORBELLI Pascale donne pouvoir à AMAR Daniel – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à DESVIGNES Vincent – RAMOND Bernard donne pouvoir à MARTIN Régis – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – TAULAN Francis donne pouvoir à BIANCO Kayané

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BURLE Christian – GOMEZ André – ROVARINO Isabelle – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Secrétaire de séance** : BIANCO Kayané

**Monsieur Jean-Christophe GRUVEL** donne lecture du rapport ci-joint.

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi  
Commerce et artisanat

■ Séance du 27 mai 2021

05\_6\_01

### ■ Attribution de subventions aux associations de commerçants et artisans de proximité

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de la politique de subventions mise en place depuis 2006 par la Communauté du Pays d'Aix pour favoriser l'activité commerciale et artisanale de proximité, des associations de commerces de proximité, initiatrices de projets de dynamisation des centres-villes ou villages, font appel à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Composante de l'économie locale et véritable valeur ajoutée de l'attractivité des centres-villes et villages, l'activité de nos commerçants et artisans contribue à notre qualité de vie, dans l'intérêt général.

Les subventions présentées tiennent compte de l'impact de leur action sur le territoire, mais aussi des enveloppes budgétaires disponibles.

Les demandes ont été examinées au regard des critères adoptés par le Conseil communautaire de la CPA du 13 décembre 2011 (délibération N° 2011\_A195).

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions d'un montant total de **1880 €** à l'association suivante :

## Métropole Aix-Marseille-Provence

n°GU	Association	Action subventionnée	Objet de l'action	Budget prévisionnel de l'action	Subv sollicitée	Subv proposée	Conv oui / non
2021_704	Union commerciale de Gardanne (Passion Gardanne)	Braderie des commerçants	Donner une attractivité commerciale au centre-ville.	700 €	280 €	280 €	NON
2021_01013		Fête de la Ste Jean	Animation des rues commerçantes du centre-ville afin de le dynamiser et faire connaître et reconnaître les commerçants du village à ses habitants et aux visiteurs.	1000 €	400 €	400 €	
2021-01014		Animation de Noël	Animation des rues commerçantes visant à améliorer l'attractivité commerciale du centre ville pendant la période des fêtes afin de redynamiser l'économie.	3000 €	1200 €	1200 €	
<b>TOTAL</b>						1880 €	

**Union commerciale de Gardanne (Passion Gardanne)** : Cette association a été créée le 25 mai 1994. Elle a pour objet la mise en valeur de la ville de Gardanne par tous moyens dans le domaine des activités d'animation visant à renforcer son attractivité et sa fréquentation par ses habitants et ses visiteurs.

Depuis 2019 et avec sa nouvelle présidente, elle contribue à dynamiser la vie de la ville en s'inscrivant dans le cadre de la convention signée en 2018 entre la ville de Gardanne et la CCI Marseille Provence afin de redynamiser le centre-ville de Gardanne et tient à être partie prenante de cette redynamisation.

# M é t r o p o l e A i x - M a r s e i l l e - P r o v e n c e

Ses 3 actions classiques devraient permettre de relancer l'attractivité commerciale du centre-ville et ainsi faire connaître et reconnaître les commerçants du village et ses habitants aux visiteurs.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole, il est précisé que :

- Les subventions mentionnées inférieures ou égales à 5 000 € feront l'objet d'un seul versement à compter du caractère exécutoire de la présente délibération après transmission au contrôle de légalité et publication.

L'association, quant à elle, a pour obligation de transmettre avant la fin de l'exercice 2021 ou au plus tard dans les 3 mois suivant la fin de l'exercice 2021 :

- un compte de résultat final signé par le Président et le Trésorier ;
- un rapport qualitatif et quantitatif de l'action subventionnée.

En outre, si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation du Territoire du Pays d'Aix ne sera pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation du Territoire du Pays d'Aix pourra éventuellement être recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles après analyse des documents transmis par l'association. L'analyse sera menée par les services instructeurs et validée par la Direction Ressources. Si cela est justifié, elle pourra déroger au principe de proratisation sur 2021 au cas par cas.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

## **Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**

### **Vu**

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n°FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique et emploi du 10 mai 2021.

### **Où le rapport ci-dessus,**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- La volonté du Pays d'Aix de soutenir un certain nombre d'associations à caractère commercial et artisanal.
- Que les projets portés en 2021 par ces associations favorisent l'activité commerciale et artisanale de proximité et qu'elles sont initiatrices de projets structurants de dynamisation du centre-ville.

# Métropole Aix-Marseille-Provence

## Délibère

### **Article 1 :**

Est attribué à l'association « Union Commerciale de Gardanne » (Gardanne Passion) un montant total de subventions de 1 880 euros ventilés selon le tableau figurant ci-dessus.

### **Article 2 :**

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

### **Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget - État Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section de Fonctionnement, chapitre 65, nature 65748, fonction 632.

Exercice 20 21

CHARGES DIRECTES		MONTANT <sup>12</sup>	RESSOURCES DIRECTES		MONTANT <sup>12</sup>
<b>60 - Achats</b>	€		<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	€	
Achats stockés (matières premières, autres)	€		<b>73 - Dotation et produits de tarification</b>	€	
Achats d'études et de prestations de services	€		<b>74 - Subventions d'exploitation (13)</b>	€	
Achats de matériel, équipements et travaux	€		État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	€	
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)	€			€	
Achats de marchandises	€			€	
Autres achats	€			€	
<b>61 - Services extérieurs</b>	€		Région(s)	€	
Sous-traitance générale	€			€	
Redevances de crédit-bail	€		Département(s)	€	
Locations mobilières et immobilières	€			€	
Charges locatives et de copropriété	€		<b>TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoire(s)</b>	€	
Entretien et réparations	€		Métropole Aix Marseille Provence (Échelon central)	€	280
Primes d'assurances	€		Territoire Marseille-Provence	€	
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)	€		Territoire du Pays d'Aix	€	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	€		Territoire du Pays Salonais	€	
Personnel extérieur	€		Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	€	
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	€	700	Territoire Istres-Ouest Provence	€	
Publicité, information et publications	€		Territoire du Pays de Martigues	€	
Transports de biens et transports collectifs du personnel	€		Communes	€	
Déplacements, missions et réceptions	€			€	
Frais postaux et de télécommunications	€		Organismes sociaux (détailler):	€	
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)	€		Fonds européens	€	
<b>63 - Impôts et taxes</b>	€		L'agence de services et de paiement	€	
Impôts et taxes sur rémunérations	€		Autres établissements publics	€	
Autres impôts et taxes	€		Aides privées	€	
<b>64 - Charges de personnel</b>	€		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	€	
Rémunérations du personnel	€		Dont cotisations, dons manuels ou legs	€	420
Charges sociales	€		<b>76 - Produits financiers</b>	€	
Autres charges de personnel	€		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	€	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	€		<b>78 - Reprises sur amortissements provisions</b>	€	
<b>66 - Charges financières</b>	€		<b>79 - Transfert de charges</b>	€	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	€				
<b>68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées</b>	€				
<b>69 - Impôts sur les bénéfices</b>	€				
CHARGES INDIRECTES			RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES		
Charges fixes de fonctionnement	€			€	
Frais financier	€			€	
Autres	€			€	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		700	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		700
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES <sup>14</sup>					
<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>	€		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	€	
Secours en nature	€		Bénévolat	€	
Mise à disposition gratuite biens et prestations	€		Prestation en nature	€	
Personnel bénévole	€		Dons en nature	€	
<b>TOTAL GENERAL DES CHARGES</b>			<b>TOTAL GENERAL DES PRODUITS</b>		

Fait à: GARDANNE

Le 26 oct. 20

Signature du Président



Cachet de l'association  
UNION COMMERCIALE DE GARDANNE

(Passion Gardanne)

34 cours Forbin

13120 GARDANNE

Association Loi de 1901 - APE 9499Z

SIREN 441 020 055

<sup>12</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros. <sup>13</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs doivent être complètes et précises sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités. <sup>14</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement 2018.06 du 05 décembre 2018, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20210527-2021-CT2-240-RF 40  
Date de télétransmission : 09/06/2021  
Date de réception préfecture : 09/06/2021

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 21

CHARGES DIRECTES		MONTANT <sup>12</sup>	RESSOURCES DIRECTES		MONTANT <sup>12</sup>
<b>60 - Achats</b>		€	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>		€
Achats stockés (matières premières, autres)		€	<b>73 - Dotation et produits de tarification</b>		€
Achats d'études et de prestations de services		€	<b>74 - Subventions d'exploitation (13)</b>		€
Achats de matériel, équipements et travaux		€	État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)		€			€
Achats de marchandises		€			€
Autres achats		€	Région(s)		€
<b>61 - Services extérieurs</b>		€			€
Sous-traitance générale		€	Département(s)		€
Redevances de crédit-bail		€			€
Locations mobilières et immobilières		€	<b>TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoire(s)</b>		€
Charges locatives et de copropriété		€	Métropole Aix Marseille Provence (Échelon central)	400	€
Entretien et réparations		€	Territoire Marseille-Provence		€
Primes d'assurances		€	Territoire du Pays d'Aix		€
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)		€	Territoire du Pays Salonais		€
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		€	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile		€
Personnel extérieur		€	Territoire Istres-Ouest Provence		€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1000	€	Territoire du Pays de Martigues		€
Publicité, information et publications		€	Communes		€
Transports de biens et transports collectifs du personnel		€			€
Déplacements, missions et réceptions		€	Organismes sociaux (détailler):		€
Frais postaux et de télécommunications		€	Fonds européens		€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)		€	L'agence de services et de paiement		€
<b>63 - Impôts et taxes</b>		€	Autres établissements publics		€
Impôts et taxes sur rémunérations		€	Aides privées		€
Autres impôts et taxes		€	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>		€
<b>64 - Charges de personnel</b>		€	Dont cotisations, dons manuels ou legs	600	€
Rémunérations du personnel		€	<b>76 - Produits financiers</b>		€
Charges sociales		€	<b>77 - Produits exceptionnels</b>		€
Autres charges de personnel		€	<b>78 - Reprises sur amortissements provisions</b>		€
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		€	<b>79 - Transfert de charges</b>		€
<b>66 - Charges financières</b>		€			€
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		€			€
<b>68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées</b>		€			€
<b>69 - Impôts sur les bénéfices</b>		€			€
<b>CHARGES INDIRECTES</b>			<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES</b>		
Charges fixes de fonctionnement		€			€
Frais financier		€			€
Autres		€			€
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	1000	€	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	1000	€
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>14</sup></b>					
<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>		€	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>		€
Secours en nature		€	Bénévolat		€
Mise à disposition gratuite biens et prestations		€	Prestation en nature		€
Personnel bénévole		€	Dons en nature		€
<b>TOTAL GENERAL DES CHARGES</b>		€	<b>TOTAL GENERAL DES PRODUITS</b>		€

Fait à: GARDANNE

Le 26 oct. 20

Signature du Président

Cachet de l'association  
UNION COMMERCIALE DE GARDANNE

(Passion Gardanne)

34 cours Forbin

13120 GARDANNE

Association Loi de 1901 - APE 9499Z

SIREN 441 029 055

<sup>12</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros. <sup>13</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités. <sup>14</sup> Le plan comptable des associations issu du règlement 2018-06 du 05 décembre 2018 prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20210527-2021\_012\_440\_DF40  
Date de télétransmission : 09/06/2021  
Date de réception préfecture : 09/06/2021

Exercice 20

CHARGES DIRECTES		MONTANT <sup>12</sup>	RESSOURCES DIRECTES		MONTANT <sup>12</sup>
<b>60 - Achats</b>		€	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>		€
Achats stockés (matières premières, autres)		€	<b>73 - Dotation et produits de tarification</b>		€
Achats d'études et de prestations de services		€	<b>74 - Subventions d'exploitation (13)</b>		€
Achats de matériel, équipements et travaux		€	État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)		€			€
Achats de marchandises		€			€
Autres achats	1000	€	Région(s)		€
<b>61 - Services extérieurs</b>		€			€
Sous-traitance générale		€	Département(s)		€
Redevances de crédit-bail		€			€
Locations mobilières et immobilières		€	<b>TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoire(s)</b>		€
Charges locatives et de copropriété		€	Métropole Aix Marseille Provence (Echelon central)		€
Entretien et réparations		€	Territoire Marseille-Provence	1200	€
Primes d'assurances		€	Territoire du Pays d'Aix		€
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)		€	Territoire du Pays Salonais		€
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		€	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile		€
Personnel extérieur		€	Territoire Istres-Ouest Provence		€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2000	€	Territoire du Pays de Martigues		€
Publicité, information et publications		€	Communes		€
Transports de biens et transports collectifs du personnel		€	Organismes sociaux (détailler):		€
Déplacements, missions et réceptions		€	Fonds européens		€
Frais postaux et de télécommunications		€	L'agence de services et de paiement		€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)		€	Autres établissements publics		€
<b>63 - Impôts et taxes</b>		€	Aides privées		€
Impôts et taxes sur rémunérations		€	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>		€
Autres impôts et taxes		€	Dont cotisations, dons manuels ou legs		€
<b>64 - Charges de personnel</b>		€	<b>76 - Produits financiers</b>	1800	€
Rémunérations du personnel		€	<b>77 - Produits exceptionnels</b>		€
Charges sociales		€	<b>78 - Reprises sur amortissements provisions</b>		€
Autres charges de personnel		€	<b>79 - Transfert de charges</b>		€
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		€			€
<b>66 - Charges financières</b>		€			€
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		€			€
<b>68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées</b>		€			€
<b>69 - Impôts sur les bénéfices</b>		€			€
<b>CHARGES INDIRECTES</b>			<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES</b>		
Charges fixes de fonctionnement		€			€
Frais financier		€			€
Autres		€			€
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	3000	€	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	3000	€
<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>		€	<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>14</sup></b>		€
Secours en nature		€	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>		€
Mise à disposition gratuite biens et prestations		€	Bénévolat		€
Personnel bénévole		€	Prestation en nature		€
<b>TOTAL GENERAL DES CHARGES</b>		€	Dons en nature		€
		€	<b>TOTAL GENERAL DES PRODUITS</b>		€

Fait à: GARDANNE

Signature du Président

Le 26 oct. 20

Cachet de l'association  
UNION COMMERCIALE DE GARDANNE

(Passion Gardanne)

34 cours Forbin

13120 GARDANNE

Association Loi de 1901 - APE 9499Z

SIREN 441 029 055

Association des associations de la région sur l'honneur et le respect de

Accusé de réception en préfecture du 05

013-200054807-20210627-2021-CT2-240-DE

Date de télétransmission 09/06/2021

Date de réception préfecture 09/06/2021 10

<sup>12</sup>

Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>13</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics doivent être complètes.

Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

Le plan comptable des associations de la région sur l'honneur et le respect de

Le plan comptable des associations de la région sur l'honneur et le respect de

Le plan comptable des associations de la région sur l'honneur et le respect de

Le plan comptable des associations de la région sur l'honneur et le respect de

Le plan comptable des associations de la région sur l'honneur et le respect de

**OBJET : Développement économique et emploi - Commerce et artisanat - Attribution de subventions aux associations de commerçants et artisans de proximité**

Vote sur le rapport

Inscrits	
Votants	58
Abstentions	54
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	0
Majorité absolue	54
Pour	28
Contre	54
Ne prennent pas part au vote	0
	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



Signé, le 04 JUIN 2021